



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/352

Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 150 000 euros à l'Association « LUDOPOLE » sise 112 cours Charlemagne à Lyon 2e - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/352 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE 150 000 EUROS A L'ASSOCIATION « LUDOPOLE » SISE 112 COURS CHARLEMAGNE A LYON 2E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « LUDOPOLE », sise 112 cours Charlemagne à Lyon 2^e, a contribué à la création du « ludopôle » au sein du « Pôle de Commerces et de Loisirs Confluence », avec le concours et le partenariat de l'Association « Quai des Ludes » et de la SCOP « FM2J » qui a développé des compétences complémentaires de formation en matière de jeu éducatif, grâce au soutien financier de la Ville de Lyon, du Département du Rhône et d'UNIBAIL, propriétaire des locaux.

Ce regroupement de structures complémentaires a pour objet de faciliter aux familles, aux enseignants, aux pédagogues et à toutes les personnes s'occupant d'enfants, l'accès à un espace de jeux et à une location de jouets, livres, disques et d'une façon générale tout ce qui concerne l'éducation de l'enfant. Il organise également des rencontres autour du jeu pour les enfants de moins de six ans, et assure l'animation de l'espace d'accueil dans le respect d'un projet pédagogique de qualité.

Malgré un développement régulier de ses activités, l'Association « LUDOPOLE » rencontre des difficultés financières temporaires l'ayant conduit à des mesures de redressement de ses comptes. Les Associations « Quai des Ludes » et « LUDOPOLE » ont ainsi décidé de se regrouper en une seule association. Pour accompagner ce projet et le plan d'assainissement financier qui en conditionne la réussite, l'Association « LUDOPOLE » a sollicité le concours de la Ville de Lyon.

Aussi, compte tenu de sa forte implication auprès des établissements d'accueil de jeunes enfants ainsi que de nombreuses associations d'éducation populaire de notre ville, je vous propose d'allouer une subvention de fonctionnement général de 150 000 euros à l'Association « LUDOPOLE ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement général de 150 000 euros est allouée à l'Association « LUDOPOLE », sise 112 cours Charlemagne à Lyon 2^e.
2. La convention-cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association LUDOPOLE est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense en résultant, soit 150 000 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 72973 – nature 6574 – fonction 025.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA